

LE CHARREYSONNANT

www.charreysursaone.fr

N°34 AOÛT 2017

Le Mot du Maire

Chères amies, chers amis,

L'hiver et le printemps derniers ont été pauvres en précipitations et, depuis le 26 juin, le département complet est en restriction d'usage de l'eau. Le phénomène s'est même amplifié début juillet avec une légère amélioration depuis le 20 juillet dernier ; j'en appelle à votre vigilance et à votre civisme pour respecter ces mesures qui vous sont décrites dans ce bulletin.

Information de dernière minute : je vous annonce qu'à la rentrée scolaire prochaine, la semaine des 4,5 jours perdurera ainsi que l'organisation des NAP. En effet, le Conseil Départemental de l'Education Nationale a refusé le retour à la semaine de 4 jours.

Je ne manquerai pas de vous tenir au courant de l'avancée et des modifications sur ce dossier. En attendant, très belle fin de vacances à toutes et à tous.

Bien amicalement.

Sylvain DOISNEAU

Travaux de sécurisation routière :



2 radars pédagogiques ont été installés durant la première semaine de juillet :

L'un sur la route de Bonnencontre (photo ci-contre) en entrant dans Charrey et l'autre sur la route de Dijon. La municipalité souhaite vivement que ces dispositifs incitent les automobilistes et motocyclistes à respecter la limitation de vitesse à 50 Km/h dans la traversée de la commune.



Une limitation de vitesse à 70 km/h a été installée entre les communes de Charrey et Bonnencontre dans les 2 sens, afin de limiter déjà la vitesse avant l'entrée de ces 2 villages.



L'Agenda du mois :

Mardi 15 Août à 14h : Concours de boules organisé par l'association Charrey en Fête
Mairie ouverte les Vendredis 4 et 11 Août les après-midis et le lundi 7 Août le matin
Fermeture de la Mairie du lundi 14 Août au samedi 19 Août inclus

Mairie – 2, Place Saint Pierre 21170 Charrey sur Saône Email : lecharreysonnant@laposte.net

Paëlla géante du 14 Juillet et Concours de Pétanque :

Ambiance conviviale pour cette journée offerte par la Municipalité : paëlla géante faite par Fabrice Gentil, Traiteur à Charrey pour régaler les papilles des 100 personnes présentes.

L'après-midi, tournoi de pétanque gagné par l'Equipe Michel Jouvenceau-Mickaël Boileau face à Hélène Koudass et Alexandre. La petite finale a été remportée par l'équipe Isabelle Koudass- Dominique Baveux face à l'équipe Fabrice Gentil-Christophe.



Les finalistes du tournoi et ceux de la petite finale, sous le regard attentif de Marie Noëlle et Jean-Louis

Avancée des travaux de l'artère Val de Saône :



Les travaux de doublement du gazoduc avancent : le technoport de Pagny a bientôt terminé la distribution des 1800 pipelines dans le périmètre qui le concerne. Ces derniers sont posés sur des bers en attendant leurs soudures, qui ont débuté, puis leur mise en place

dans des tranchées qui seront creusées à 2,60 m sous terre. Le chantier va se poursuivre pendant plusieurs mois encore.

Passages aux Leds dans la commune :

La deuxième tranche a été réalisée en juillet et les derniers remplacements auront lieu en 2018

Nouvelle assistante maternelle à Charrey sur Saône :

Céline Franchi qui demeure rue du Château sera à la rentrée comme assistante maternelle sur la commune de Charrey, qui comptera alors 6 assistantes maternelles afin de pouvoir satisfaire au mieux la forte demande. Tél : 03 45 83 11 06 ou 06 16 37 03 20.



Relais assistantes maternelles :

Le relais qui se situe à Pagny le Château assure une permanence téléphonique au 03 80 79 00 82 du lundi au vendredi de 8h45 à 17h15.

Le relais est un lieu d'accueil pour les enfants de 0 à 6 ans accompagnés où ils découvriront des jeux et des activités dans des espaces aménagés. Il est également un lieu d'échanges entre assistant(e)s maternel(le)s, d'information sur leur métier.



Bienvenus aux nouveaux arrivants :

Michaël Morizot, route de Pagny



Nouvelles dispositions sur les limitations d'eau suivant arrêté du 20 juillet 2017

AP 20 JUILLET 2017		Principales mesures générales *	
Sur l'ensemble du département de Côte d'Or	Interdiction de l'arrosage des pelouses, des espaces verts et des aires de loisirs	Interdiction du lavage des trottoirs, des façades, des voitures	Interdiction du remplissage des piscines
	Interdiction de 10 heures à 19 heures de l'arrosage des potagers, des massifs fleuris, des plantations des commerces de végétaux		
AP 20 JUILLET 2017		Principales mesures agricoles*	
Vouge	Irrigation interdite entre 12 heures et 17 heures	Irrigation interdite du samedi 12 heures au dimanche 17 heures	
Biètré	Irrigation interdite entre 12 heures et 17 heures	Irrigation interdite du samedi 12 heures au dimanche 17 heures	
Cent Fonts / Nappe de Dijon Sud	RAS		

Affaires communales – Chronique du 19^{ème} siècle...

Année 1875

Séance du 8 Juin :

Salaire du garde-champêtre

La commune décide qu'il n'y aura plus qu'un seul garde-champêtre pour l'année 1876, mais toujours à charge pour celui-ci de garder les pâtis communaux de Charrey, lesquels sont situés sur le territoire de Bonnencontre.

Cette décision amènera la démission des deux gardes-champêtres Messieurs Caillot Claude et Gillot Bénigne.

Montant du salaire : 400 Francs

Salaire de l'instituteur :

Le même jour, le Conseil vote 800 Francs pour le traitement fixe de l'instituteur et 600 Francs pour le traitement de l'institutrice.

La Commune, sur proposition des agents forestiers, autorise la délivrance de 3 stères de bois et de 50 fagots de bois en faveur du garde-forestier Monsieur Moreau.

Plaque d'immatriculation : obligation depuis le 1^{er} juillet 2017

Un 2 roues, un 3 roues ou un quadricycle à moteur, doit avoir une seule plaque d'immatriculation inamovible **à l'arrière**.



La plaque d'un 2 roues de moins de 50 cm³ ne comporte pas l'identifiant territorial. Par contre, le symbole européen ainsi que la lettre « F » sont présents. La plaque doit avoir des caractères noirs sur fond blanc.

Attention : Depuis le 1^{er} juillet 2017, tous les 2 et 3 roues devront posséder une plaque d'une dimension de 21 cm par 13 cm.

À partir de cette date, circuler avec une plaque non conforme peut entraîner une amende de 135 €.

À noter : vous n'avez pas l'obligation de refaire votre carte grise si vous avez une « ancienne » immatriculation (de type « 123-AB-45 »), mais vous devez faire refaire votre plaque par un professionnel.

Marché nocturne et visite gourmande à Seurre :



Jusqu'au 16 Août, chaque jeudi soir de 19h à 23h a lieu à Seurre un marché nocturne artisanal et gourmand ;
Chaque jeudi matin, à l'étang rouge, à 10h, vous pourrez faire une visite gourmande moyennant le prix de 5 euros par adulte, 3 euros par enfant de moins de 12 ans ou de 12 euros forfait famille 2 adultes + 2 enfants



Appartement T3 à louer à Charrey :



Dans l'ancienne Ecole des Filles, rue de l'Eglise :

T3, 52 m2, 2 chambres : 385 euros/mois - charges : 15 euros/mois
chauffage électrique individuel, grenier 12 m2, parking

Libre fin août - Contact : 06 84 92 04 87